

Règlement du concours chorale

VENEZ CHANTER BABEL SUR LA SCENE DU CASINO DE PARIS

15, 16 et 17 mars 2007

Article 1 : Organisateur

ZAP SPECTACLES organise à l'occasion de la création de l'**Opéra World BABEL** qui aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2007 au CASINO DE PARIS un concours baptisé : "**Venez chanter BABEL sur la scène du CASINO DE PARIS**".

Article 2 : Participants

Toute chorale peut participer au concours. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

Article 3 : Objet du concours

Les chorales participantes devront adresser un enregistrement audio de bonne qualité (sans pour autant qu'une qualité professionnelle soit requise) sur support CD, de leur interprétation de la chanson "Le jour se lève..." extraite de l'Opéra World BABEL.

Article 4 : Participation

La partition de la chanson "Le jour se lève..." est à télécharger sur le site www.babeloperaworld.com dans la rubrique "Concours chorale".

Pour participer, chaque chorale devra adresser (par envoi postal non recommandé) un enregistrement audio sur CD de la chanson "Le jour se lève..." au plus tard le 28 janvier 2007 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : ZAP SPECTACLES - Concours chorale - 7, rue Rameau - 75002 PARIS. Chaque chorale candidate ne pourra adresser qu'un seul enregistrement.

Les CD devront être accompagnés d'un bulletin de participation mentionnant : le nom et la forme juridique de la chorale, le nom et le prénom du représentant de la chorale ainsi que sa qualité, l'adresse postale, l'adresse mail et le numéro de téléphone. Le bulletin de participation est à télécharger sur le site www.babeloperaworld.com dans la rubrique "Concours chorale".

Il sera adressé à chaque chorale participante un accusé de réception par courrier.

Article 5 : Déroulement du concours - Procédure de sélection

Le jury sera composé de cinq professionnels du spectacle, de la chanson et de la voix.

Les membres du jury classeront par ordre de préférence et de façon anonyme les enregistrements selon des critères de qualités vocales, d'homogénéité de l'ensemble, et de qualité d'interprétation.

Il sera ainsi établi un classement des candidatures d'où découlera le palmarès

Les résultats définitifs seront proclamés le 15 février 2007 sur le site www.babeloperaworld.com.

Trois chorales seront lauréates.

Article 6 : Dotation

Les trois chorales lauréates seront invitées à assister à une des représentations de "BABEL" au CASINO DE PARIS le 15, 16 ou 17 mars 2007 et monteront sur la scène du CASINO DE PARIS à l'occasion du final du spectacle pour chanter la chanson "Le jour se lève..." avec les artistes interprètes de l'Opéra World BABEL !

Un maximum de 30 invitations sera attribué à chaque chorale lauréate (comprenant les choristes eux-mêmes et leurs amis, familles, etc...).

Les chorales lauréates qui se produiront sur la scène du CASINO DE PARIS devront avoir un effectif compris entre 15 et 20 participants.

Les chorales devront respecter les indications de mise en scène relatives à leur prestation.

- 1^{er} prix : invitation et participation au final le samedi 17 mars 2007
- 2^{ème} prix : invitation et participation au final le vendredi 16 mars 2007
- 3^{ème} prix : invitation et participation au final le jeudi 15 mars 2007

Toutes les chorales participant au concours ainsi que leurs amis, famille, collègues..., bénéficieront de tarifs préférentiels. La marche à suivre pour bénéficier de ces avantages sera transmise aux chorales avec leur accusé de réception.

Article 7 : Autorisation de communication

Les chorales gagnantes autorisent par avance ZAP SPECTACLES, à utiliser leurs noms et images sans restriction et sans que cela leur confère droit à une rémunération, un droit ou quelconque avantage autre que l'attribution de leur lot.

ZAP SPECTACLES autorise les gagnants à faire mention de leur prix.

ZAP SPECTACLES s'interdit d'exploiter, copier, etc... les enregistrements fournis par les chorales participantes.

Article 8 : Responsabilité

ZAP SPECTACLES se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs représentations de "BABEL", la participation de la (ou des) chorale(s) qui en dépend sera également annulée. Une solution amiable sera trouvée pour différer la prestation.

Article 9 : Règlement et litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une bonne tenue élémentaire sera requise de la part des participants... Les chorales lauréates devront se conformer à règlement du théâtre (interdiction de fumer, d'introduire des substances illicites, etc...).

ZAP SPECTACLES se réserve le droit d'exclure des chorales lauréates qui ne respecteraient pas le règlement et/ou les règles élémentaires de la bienséance et d'annuler purement et simplement leur participation au final de "BABEL". Ses décisions seront sans appel.